

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2023

Compte-rendu affiché le : 10 juillet 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2023

N° 23-07-10

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

**Cession matériel –
Chariot télescopique
Manitou MLT 526**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Régine CHEVALLIEZ – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE ALMEIDA – Céline BENNICI – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Gérard ALLANCHE – Christian BECUWE à Gilles GRANGIER – Suzanne BOICHON à Céline BENNICI - Edith CONSIGNY à Serge GRANGE – Daniel DUCROS à Solange MORERE – Françoise PION à Jacques DECHANDON - Christine PALLEY à Gérard GRANGE – Thomas ROCHETTE à Philippe DENIS - Lydie THOLLOT à Guy BERNE - André HUBERT à Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.

Mis en ligne, le
20 JUIL. 2023
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
20 JUIL. 2023
Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

CESSION MATERIEL – CHARIOT TELESCOPIQUE MANITOU MLT 526

Monsieur Jacques DECHANDON, adjoint au Maire, indique au conseil municipal que le chariot télescopique Manitou MLT 526, acquis par la collectivité en avril 2002 et qui ne fonctionne plus du fait d'une panne moteur, peut être vendu suite à l'acquisition d'un nouveau matériel pour le remplacer.

Il est précisé que ce matériel a été totalement amorti.

La reprise proposée par la SARL AGRIPPELLE, fournisseur du nouveau matériel, s'élève à 6 000 €.

La cession excédant 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autorise Monsieur le Maire à le céder.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la cession du chariot télescopique Manitou MLT 526 pour un montant de 6 000 € à la SARL AGRPELLE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE

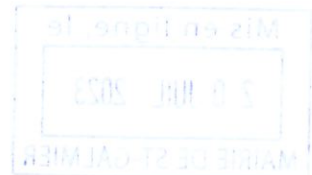
A ST-GALMIER, le 17 juillet 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



A blue ink signature of Gérard ALLANCHE.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 JUL. 2023

Mairie de Saint-Galmier